

PROPRIETE DE MME. GUILLOUX

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Article 23-306 / COMMUNE DE SUIN (71)

Vente d'une coupe définitive de chênes et douglas
 Les arbres inventoriés sont marqués de points rouges
 Superficie de la coupe : 0,40 ha
 Parcelle(s) : AE 63
 Certification PEFC N° : non



DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	35	40	45	50	55	60	65	Total arbres	Volume*	Volume moyen
Chêne	2	5	3	3	1	3	1	18	20 m ³	1,09 m ³
Chêne sec	2	1				1		4	3 m ³	0,85 m ³
Douglas	1	3	2	1	1		1	14	24 m ³	1,69 m ³
Douglas sec	2		1					3	4 m ³	1,17 m ³
* Sous écorce résineux / sur écorce feuillus								39	50 m ³	1,29 m ³
+ houpier et taillis									± 50 st	

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.
 Expert forestier : Claude COURVOISIER

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Les feuillus devront être exploités et débardés/ les houpiers sont inclus dans la vente

Le délai d'exploitation est fixé le : 30 juin 2025
 Distance moyenne de débardage : 20 mètres
 Place de dépôt : sur la coupe

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Contact : Côme LEMAIRE au 06.40.58.84.43

Régime de T.V.A : non assujetti

Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 10 octobre 2020 – paragraphe 2.2.

